

COMMUNE
DE
SUNDHOUSE



ARRETE MUNICIPAL N° 83/2023

RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT Rue du Moulin

Le Maire,

Vu les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3 et L 2542 -2 L 2542-3, L 2542-4 et L 2542-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 44 et R 225 ;

Considérant les travaux de réfection de la voirie sise rue du Moulin à SUNDHOUSE, à partir du 2 novembre 2023 jusqu'au 17 novembre 2023 ;

Considérant que pour cette intervention, il est nécessaire de prescrire les mesures permettant l'exécution de ces travaux tout en assurant la circulation des véhicules et la sécurité des usagers.

ARRETE

Article 1 : La route sera barrée de 7h30 à 17h00 ;

Article 2 : La signalisation de chantier sera mise en place par la société STRADA 9 rue des Artisans 67920 SUNDHOUSE responsable des travaux ;

Article 3 : Le présent arrêté est valable du 2 novembre au 17 novembre 2023 ;

Article 4 : M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. Le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Marckolsheim
- M. Le Directeur de l'entreprise Confort Electricité Services
- Affichage et site internet

Fait à SUNDHOUSE, le 30/10/2023

Le Maire,
Mathieu KLOTZ

